



MAIRIE

1 Place de la mairie
12550 COUPIAC
05.65.99.77.38

mairie@coupiacsudaveyron.fr

PROCES VERBAL Séance du 13/12/2024

Etaient présents : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Elian SAYSSET, Pascale BERGER, Martine VERACHTERT, Delphine ONCINO, Marcel DALICHOUX, Jean-Claude CONDOMINES, Nicole BATAILLET-HEULLY, Ginette CADAS.

Absent excusé : Alain CAREL (pouvoir à Jean-Claude SOUYRIS)

Secrétaire de séance : Martine VERACHTERT

Présence d'une habitante de la commune qui a désiré assister au Conseil.

En introduction, Monsieur le Maire réadresse les condoléances aux familles (Mesdames CADAS Ginette et ONCINO Delphine) affectées par les décès récents de parents.

Monsieur le Maire remercie le travail effectué par les bénévoles, les agents techniques et les conseillers de la commission bien vivre pour le fleurissement et les décorations de Noël. Afin de remercier les bénévoles et les employés municipaux pour ce travail, en janvier un verre de l'amitié autour d'une galette sera offert par la collectivité.

1 - **Compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

2 - **Ordre du jour**

Quelques modifications sont annoncées à l'ordre du jour concernant l'objet de la délibération 3 et des délibérations 5,6 et 7 regroupées en une seule validant les DM.

Délibération 1 : Participation de la collectivité au contrat de prévoyance des agents municipaux

Un nouveau décret fait obligation aux collectivités de participer à la couverture prévoyance des agents sur une tranche de 7€ à 50€/mois/agent.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation à 10 €/mois et par agent ayant souscrit un contrat de prévoyance.

Mise au vote : 9 pour et 2 abstentions.

Délibération 2 : Convention avec le Centre de Gestion relative à l'accompagnement du service pour le suivi de la retraite et l'invalidité de la CNRCL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Sont concernés les agents dont le temps de travail hebdomadaire est supérieur à 28h.

4 agents municipaux CNRACL sont concernés.

Coût : 0.05% de la masse salariale de l'année N 1. (2024 = 52.50€) Accompagnement sur 3 ans à partir de janvier 2024. Autorisation est donnée au maire de signer la convention

Adopté à l'unanimité

Délibération 3 :

La commune accepte de confier le suivi médical des agents municipaux au Centre de Gestion de l'Aveyron et autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service.

Adopté à l'unanimité

Délibération 4 : Réforme de la redevance du système d'assainissement collectif auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEG) au 1^{er} janvier 2025.

Il s'agit de la redevance eau potable et eau assainie.

Aujourd'hui la redevance annuelle est calculée sur la performance des réseaux d'assainissement collectif. A partir du 1^{er} janvier 2025, le tarif de la redevance concerne la performance des systèmes

d'assainissement collectif. L'A.E.G a fixé un tarif de base de 0.35 €/m³ auquel est appliqué un coefficient modulateur de 0.3. Il sera révisé chaque année. Pour la facturation 2025, le montant de la redevance appliqué sera de 0.105 €/m³.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 5 : cette délibération regroupe les projets de délibérations 6 et 7 de l'ordre du jour. Elle concerne les DM rédigées ci-dessous. Adopté à l'unanimité.

- DM N°2 budget assainissement

Ligne 2315 du budget assainissement transférée à la ligne 2158. Approuvé à l'unanimité.

- DM N°12 budget augmentation de l'enveloppe chapitre 012 d'un montant de 13 000 € pris sur les charges à caractère général chapitre 011. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Adressage :** remise au propre des cartographies et vérification des différentes routes, chemins et appellations.

Mesdames BATAILLET et BERGER ont géré les extérieurs de COUPIAC. RDV à venir avec les représentants du SMICA pour l'intérieur de la commune.

Mme BATAILLET évoque l'état du chemin rural desservant des parcelles de Mr Carles domicilié aux Araillasse (ancien chemin de Coupiac à Montclar, chemin d'exploitation).

- **Le cimetière de Landrive :** pour améliorer la sécurité dans l'escalier central une rampe d'accès du pallier 2 et 3 sera programmée cet hiver.

- **La station-service :** l'association qui gère actuellement la station souhaite passer la main. Elle a fait appel à l'UCA. Une réunion est prévue à ce sujet le 06/01/2025 à 10h30 à la salle du Telon.

- **Transmission des exploitations agricoles :** c'est une compétence de la COM-COM où la commune est partie prenante. Aujourd'hui, 60% des agriculteurs ont plus 55 ans. Il faut 5 ans de préparation pour un dossier de transmission. Il est nécessaire d'aider les agriculteurs concernés et leur offrir la possibilité d'un accompagnement auprès des différentes structures agricoles afin de préparer la transmission de leur exploitation.

Une réunion publique est prévue le 13/02/2025 à 10h à la salle des fêtes de COUPIAC avec tous les partenaires concernés.

- **Le marché nocturne de Noël :** Il est prévu le 21/12/2024 Place du Centre.

- **La pharmacie :** statu quo. Nous sommes dans l'attente de nouvelle de l'ARS au vu du contexte politique actuel.

- **Hostellerie du Château :** Questionnement des élus, nous sommes en attente d'informations plus précises.

- Rénovation énergétique de la Poste :

Une consultation a été lancée en octobre, les retours des propositions ont été analysées par le Parc (maitre d'œuvre). A ce jour, le cumul de l'estimation est un peu plus élevé que le plan prévisionnel il sera donc nécessaire d'ajuster les dépenses au moment de l'établissement du budget prochain. Si le seuil du code des marchés publics évolue il sera nécessaire de signer des devis estimatifs du marché avant fin décembre 2024.

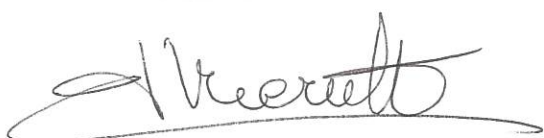
- **MASNAUT :** Monsieur Vincent FEAU-LAFOI a été invité à la réunion.

Rappel par Monsieur le Maire du montant des travaux effectués pour la remise en état des bâtiments mis à la disposition du gérant Monsieur FEAU-LAFOI Vincent et de l'activité attendue, à savoir snacking (food truck).

Aujourd'hui la municipalité ne pouvant pas satisfaire financièrement les nombreuses demandes exprimées par Mr FEAU-LAFOI Vincent, celui-ci devra préciser avant fin janvier 2025 quelle suite il entend donner à la proposition du conseil concernant l'établissement d'un bail de longue durée.

Fin de séance 17h15

La secrétaire



Mr Le Maire

